

COMMUNE DE BRINON SUR SAULDRE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Mai 2024

Procès-verbal

Affiché en exécution de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux Mai à vingt heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lionel POINTARD, Maire de BRINON SUR SAULDRE.

Nombre de Conseillers en exercice : 12
Nombre de Conseillers présents : 11
Nombre de Conseillers votants : 12
Date de convocation : 17 Mai 2024

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Lionel POINTARD « Maire », Denise SOULAT, Catherine HUPPE, Patrick MIGAYRON et Marie PETIT « Adjointes », Michel MATÉOS, Michèle ROBERT, Séverine DUCLOUX, Christian LAROCHE, Jean-Philippe COURCELLE et Guillaume CHEVALIER « Conseillers municipaux ».

Absent excusé : Monsieur Gérard VILLETTE qui donne pouvoir à Monsieur Patrick MIGAYRON.

Madame Marie PETIT a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

1. Ouverture de séance
2. Désignation d'un secrétaire de séance, en vertu de l'article L.2121-15 du CGCT
3. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 Mars 2024
4. Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations

II. FINANCES :

5. Admission en non-valeur sur le budget principal de la Commune
6. Reprise de provisions pour créances douteuses
7. Subvention exceptionnelle à l'association UNC (Union Nationale des Combattants de Brinon)

III. RESSOURCES HUMAINES :

8. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

IV. INTERCOMMUNALITÉ :

9. Modification des statuts de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne permettant le recours à un cabinet de recrutement pour l'installation de médecins

V. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20h30.

2. Désignation d'un secrétaire de séance, en vertu de l'article L.2121-15 du CGCT

Lionel POINTARD propose de nommer Madame Marie PETIT en qualité de secrétaire de séance. Monsieur le Maire, après avoir procédé à l'appel, déclare le quorum atteint, la séance de conseil municipal peut se tenir.

3. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 Mars 2024 :

Lionel POINTARD demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal du 26 Mars 2024.

Le Conseil Municipal **ADOpte** le procès-verbal de la séance du 26 Mars 2024 à l'unanimité.

4. Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal prend connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

Date de l'acte	N° acte	Service et Objet de la décision	Dépenses/Recettes
28/03/2024	2024-0049	Finances : Achat et livraison de béton – Aire de Jeux Bibliothèque – Entreprise Cassier	788.00 € HT 945.60 € TTC
03/04/2024	2024-0050	Finances : Constitution d'une provision pour litiges et contentieux	10 000.00 €
10/04/2024	2024- 0051	Affaires générales : Délivrance d'une concession dans le cimetière communal – Mme A- M. J.	250.00 €
10/04/2024	2024-0052	Affaires générales : Délivrance d'une concession dans le cimetière communal – M. G. V.	250.00 €
12/04/2024	2024-0053	Finances : Achat de cloisons – Salle Jean Boinvilliers – Société Challenger	4 709.50 € HT 5 651.40 € TTC
06/05/2024	2024-0054	Finances : Coffret comptage triphasé avec prises – Entreprise Therm Elec	582.00 € HT 698.40 € TTC
06/05/2024	2024-0055	Finances : Achat de balais de rechange – Balayeuse Rabaud – SARL Bernardon	570.00 € HT 684.00 € TTC
06/05/2024	2024-0056	Finances : Achat de lames d'usure pour la lame niveleuse Desvoys – Entreprise SCTI	1 395.75 € HT 1 674.90 € TTC

Le Conseil municipal **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire sur le fondement des délégations données par le conseil municipal.

II. FINANCES

5 - Délibération n° 2024-0057

Objet : Admission en non-valeur sur le budget principal de la Commune

- *Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée aux finances*

Lionel POINTARD donne la parole à Madame Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe et déléguée aux finances.

Denise SOULAT donne lecture d'un courrier du 30 avril 2024 du comptable public, du Service de Gestion Comptable de Vierzon. Il informe la commune qu'un titre émis sur le budget principal au cours de l'année 2021, n'a pu être recouvré malgré les relances du Trésor Public.

Ainsi, la « créance admise en non-valeur » correspondant à un titre de recettes émis en 2021 et porte sur un impayé de loyer. Cette créance représente un montant de 20.00 € (montant inférieur au seuil de poursuite).

En conséquence, le conseil municipal doit statuer sur l'admission en non-valeur de cette créance. Suite à cette délibération, un mandat sera émis à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ l'admission en non-valeur proposée ci-dessus pour un montant de 20.00 €,**
- **IMPUTE cette dépense à l'article 6541 du budget principal 2024 de la Commune.**

VOIX : 12 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 23/05/2024

Publication et affichage en Mairie de Brinon : 23/05/2024

6 - Délibération n° 2024-0058

- *Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée aux finances*

Objet : Reprise de provisions pour créances douteuses

Lionel POINTARD donne la parole à Madame Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe et déléguée aux finances.

Madame Denise SOULAT rappelle la délibération N°2022-0101 du 08 Août 2022 par laquelle, suite à l'interpellation de Monsieur DARRACQ, comptable public, une provision d'un montant de 500.00 € avait été constituée afin de se prémunir de risques d'impayés dès lors que le retard de règlement était de plus de deux ans.

L'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, précise que « la provision donne lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque le risque n'est plus susceptible de se réaliser ».

Suite à la transmission par le comptable public d'une demande d'admission en non-valeur, pour la somme de 20.00 €, et après délibération du conseil municipal prononçant cette admission, il est proposé

d'approuver la reprise de la provision, sur le budget principal, pour un montant de 20.00 € sur le compte 7817.

Vu la délibération N°2024-0057 du 22 mai 2024 acceptant l'admission en non-valeur pour un montant de 20.00 €,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE la reprise de la provision proposée, sur le budget communal, pour un montant de 20.00 € ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.**

VOIX : 12 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 23/05/2024

Publication et affichage en Mairie de Brinon : 23/05/2024

7 - Délibération n° 2024-0059

- *Rapporteur : Monsieur le Maire*

Objet : Subvention exceptionnelle à l'association UNC (Union Nationale des Combattants de Brinon)

Lionel POINTARD donne lecture d'un courrier reçu le 26 Mars 2024 de l'association UNC (Union Nationale des Combattants de Brinon), sollicitant une subvention exceptionnelle de la part de la Commune, pour leur fonctionnement, compte tenu du fait que le nombre d'adhérents est en diminution et que les charges sont identiques. Cette association risque de se retrouver en difficulté financière prochainement.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association UNC. Il poursuit en indiquant que ce montant sera imputé à l'article 65748.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE de verser une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association UNC (Union Nationale des Combattants de Brinon).**
- **PRÉCISE que les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits au budget primitif 2024,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

VOIX : 12 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 23/05/2024

Publication et affichage en Mairie de Brinon : 23/05/2024

III. RESSOURCES HUMAINES

10 - Délibération n° 2024-0060

- *Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée au personnel communal et aux finances.*

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

Lionel POINTARD donne la parole à Madame Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe et déléguée au personnel communal.

Denise SOULAT expose :

Les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen professionnel ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté. Un agent remplit les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade suite à réussite à un concours, et le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné.

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial avant délibération.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L313-1 ;

Vu le Décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Vu la délibération N°2023-01231 du 18 Octobre 2023 actualisant le tableau des effectifs de la collectivité,

Monsieur le Maire propose de créer :

- Un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2024, pour occuper les fonctions d'agent polyvalent des services techniques.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'**unanimité** :

- **DECIDE de créer :**
 - ✓ Un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2024 pour occuper les fonctions d'agent polyvalent des services techniques.
- **MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches pour nommer cet agent sur cet emploi et signer tout document se rapportant à cette délibération,**

➤ DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

VOIX : 12 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Séverine DUCLOUX demande le nom de l'agent. Denise SOULAT donne le nom de cet agent au conseil municipal.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 23/05/2024

Publication et affichage en Mairie de Brinon : 23/05/2024

IV. INTERCOMMUNALITÉ

12 - Délibération n° 2024-0061

○ *Rapporteur : Monsieur Le Maire.*

Objet : Modification des statuts de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne permettant le recours à un cabinet de recrutement pour l'installation de médecins

Lionel POINTARD expose :

La Communauté de Communes Sauldre et Sologne a prévu de recourir à un cabinet de recrutement en 2024 afin de faire s'installer deux médecins généralistes sur son territoire.

Or, les Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), en tant qu'établissements publics, sont soumis au principe général de spécialité qui ne leur donne compétence que pour les domaines et les matières que la loi leur attribue de manière obligatoire, ou pour ceux qui leur sont délégués par leurs communes membres.

La loi ne prévoyant pas que les actions en faveur de l'installation de médecins relèvent de manière obligatoire des EPCI, il convient en l'espèce de procéder à un transfert de compétence des communes vers l'intercommunalité.

Par délibération n°2024-03-018 en date du 25 mars 2024, le Conseil Communautaire Sauldre et Sologne a approuvé la modification statutaire portant transfert de la compétence « Recours à un cabinet de recrutement pour l'installation de professionnels de santé sur le territoire ».

Par ailleurs, cette délibération communautaire a permis de rectifier une erreur matérielle, qui a vu la suppression de la compétence facultative « mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatique » correspondant à l'alinéa 11° de l'article L.211-7 du code de l'environnement, des statuts de la Communauté de communes lors des dernières modifications, alors que cette compétence, dévolue à la Communauté de communes depuis l'arrêté préfectoral du 7 août 2019, n'a pas été restituée aux communes.

Il revient désormais à chaque conseil municipal de se prononcer sur cette modification statutaire dans les trois mois suivants la notification de la délibération du conseil communautaire par la Présidente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la Communauté de Communes n°2024-03-018 en date du 25 mars 2024, portant transfert de la compétence « Recours à un cabinet de recrutement pour l'installation de professionnels de santé sur le territoire ».

Vu le projet de statuts modifiés de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne ci-annexé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 10 VOIX POUR et 2 ABSTENSIONS (Patrick MIGAYRON et Gérard VILLETTE),**

- **ACCEPTE** le transfert de compétence « Recours à un cabinet de recrutement pour l'installation de professionnels de santé sur le territoire » à la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.
- **ADOPTE** les nouveaux statuts de la Communauté de Communes tels qu'annexés à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout acte afférent à la présente délibération.

VOIX : 10 POUR 0 CONTRE 2 ABSTENTIONS

Séverine DUCLOUX demande des explications concernant cette demande de transfert de compétences. Denise SOULAT lui répond que celle-ci concerne uniquement le « recours à un cabinet de recrutement », et précise que cette nouvelle compétence est inscrite dans les nouveaux statuts de la CDC qui a été envoyé à tous les conseillers.

Séverine DUCLOUX demande sur quel territoire seront installés les deux médecins. Denise SOULAT lui répond qu'ils sont destinés à la Commune d'Argent-sur-Sauldre, qui n'a plus de médecins du tout sur son territoire.

Patrick MIGAYON rajoute qu'un chargé de missions Santé au sein du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne a été embauché dans ce domaine, il souhaiterait avoir des explications quant à ces missions, car il ne voudrait que cela fasse doublon.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 23/05/2024

Publication et affichage en Mairie de Brinon : 23/05/2024

V. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

❖ Lionel Pointard :

- Donne lecture aux conseillers :
 - Courrier de remerciements d'obsèques
 - Courrier de remerciements d'attribution d'une subvention communale : Gym Tonic et Club Cycliste Brinon.
 - Rappel de la cérémonie de citoyenneté le samedi 25 mai à 11h30 en salle du conseil.
- Informe les conseillers :
 - Qu'il s'est rendu le 3 avril à la réunion du SEPCS (Syndicat de l'Etang du Puits et du Canal de la Sauldre) à Argent-sur-Sauldre.
 - Qu'il s'est rendu avec Patrick Migayron à la réunion du transfert des compétences Eau potable et assainissement à la Communauté de Communes Sauldre et Sologne le 4 avril.

- Qu'il s'est rendu avec Catherine Huppe le 9 avril à la réunion sur l'avancement du PLUi à la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, il rajoute que la 1^{ère} réunion publique a eu lieu ce même jour le soir à l'Argentis Cinéma. Une quarantaine de personnes étaient présentes.
- Qu'il s'est rendu au conseil communautaire le lundi 22 avril 2024. La liste des délibérations prises a été envoyée à tous les conseillers. Le prochain conseil communautaire aura lieu le Lundi 27 Mai 2024.
- Qu'il s'est rendu 25 avril à la réunion du RLPi à la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.
- Qu'il a eu avec Patrick Migayron, un RDV avec l'architecte Thierry Guittot pour réaliser un état sanitaire de l'Eglise et prévoir un plan pluriannuel des travaux en fonction de l'urgence.

Séverine DUCLOUX demande si les élus connaissent le délai de son intervention. Denise SOULAT rappelle qu'un cahier des charges avait été envoyé par les Architectes des Bâtiments de France. M. Thierry GUITTOT s'est servi de ce cahier des charges et va faire un état des lieux pour les futurs travaux à prévoir en fonction de l'urgence. Patrick MIGAYRON fait part que les travaux les plus urgents se trouvent au niveau du Caquetoir.

- Que le 7 mai, il a réuni la Commission Communale des Impôts Directs afin de vérifier ou modifier les listings des propriétés bâties ou non bâties des propriétaires de la Commune.
- Que le Jeudi 16 Mai, la commission de contrôle des listes électorales s'est réunie pour vérifier la régularité des listes électorales (inscriptions et radiations effectués par le Maire).
- La commission de contrôle des listes électorales a validé **16 inscriptions** (dont 3 inscriptions d'office de jeunes de 18 ans) et **29 radiations** (décès ou perte de l'attache communale) effectuées entre le 19 décembre 2023 et le 16 mai 2024. Plusieurs modifications d'adresse des électeurs ont eu lieu suite à la mise en place du plan d'adressage hors agglomération, notamment pour les lieux-dits de la Commune. Pour ces électeurs concernés, il ne sera pas envoyé de nouvelles cartes électorales, seule la propagande des candidats au prochain scrutin, prendra en compte ce changement d'adresse. Leur nouvelle carte électorale sera envoyée lors de la refonte de tous les électeurs en 2027.

Ce sont donc 729 électeurs brinonnais qui sont attendus aux urnes, le 9 juin prochain pour les élections européennes (liste générale et liste complémentaire élections européennes)

- Date à retenir :

↳ Conseil municipal : Mercredi 31 Juillet à 20h30.

↳ Rappel de la cérémonie de citoyenneté le samedi 25 Mai à 11h30 salle du conseil de la Mairie.

- Tableau de permanence des élections européennes du 9 juin 2024.

❖ Denise Soulat :

o Informe les conseillers municipaux :

- Que la commission communication pour le prochain caquetoir s'est réunie deux fois. La diffusion est prévue pour juillet 2024.
- Qu'elle s'est rendue le Lundi 15 avril à la commission des finances de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, ainsi que le lundi 13 Mai.

Denise SOULAT rajoute qu'il a été vu tous les rapports : Rapport d'activités 2023, Rapport du SPANC et des ordures ménagères.

- Qu'elle s'est rendue en remplacement de Patrick le 23 avril au Copil Tourisme de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

Denise SOULAT rajoute que la Communauté de Communes Sauldre et Sologne a fait appel à un bureau d'étude pour le développement du tourisme sur le territoire Sauldre et Sologne. Le point important pour développer le tourisme en Sauldre et Sologne est de proposer de l'hébergement et de la restauration. Certains élus rajoutent qu'il y a un nombre suffisant d'hébergements sur Brinon. Denise SOULAT explique que notre proximité avec la région parisienne, fait que les touristes sont des touristes particuliers qui demandent des séjours à thème. Elle enverra le document présenté par l'Office de Tourisme..

- Que la commission du personnel communal s'est réunie le 15 Mai 2024, le compte-rendu a été diffusé aux conseillers.

❖ Catherine Huppe :

- o Informe les conseillers municipaux :
 - Qu'elle s'est rendue à la réunion du SIVOM le 8 avril, pour le vote du budget.
 - Que le Cabinet Lucas Perronnet, géomètre, a commencé les premiers états des lieux et des délibérations seront à prendre prochainement, concernant le bornage du chemin CR16 et CR79.
 - Que la commission accueil de loisirs recevra prochainement le projet pédagogique de l'ALSH de juillet prochain sur le thème « les jeux olympiques », avec des animations par Cher Emploi Animation (tir à l'arc et curling), sortie à Family Parc et piscine à Dampierre, centre équestre et théâtre.... Les inscriptions auront lieu jusqu'au 20 juin. Sylvie, Joséphine, Amandine et Axelle seront les animatrices du Centre.
 - Que la Commune a reçu officiellement le courrier de l'inspecteur académique nous indiquant la perte d'un poste d'enseignant à la rentrée 2024-2025.
 - Que la commission des chemins s'est réunie le mardi 21 mai en mairie, avec M. Raymond Louis. Il propose de baliser un circuit aux extrémités de la commune en faisant une boucle de 62 kms. Il faut trouver un nom à ce circuit, il est proposé : Circuit du Grand Brinon – C100.

Michel MATEOS propose de nommer ce circuit : « le circuit des Braconniers » et de le numéroter GCR 62. Catherine HUPPE rajoute qu'il y aura une inauguration de ce circuit avec une randonnée pédestre, à cheval et à vélo. Patrick MIGAYRON propose de faire un tronçon pour chaque discipline au vu de la grande distance.

Le conseil municipal valide le nom du circuit : « le circuit des Braconniers » et de le numéroter GCR 62.

❖ Patrick Migayron :

- o Informe les conseillers municipaux :

- Qu'il s'est rendu à la réunion du SDE 18 avec Christian Laroche le 2 avril 2024.
- Qu'il s'est rendu avec Marie Petit, le 6 mai à la commission culture de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne à Ennordres.

Patrick MIGAYRON rajoute qu'il a été question de faire un lien avec toutes les bibliothèques de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne en équipant celles-ci d'un système informatique réseau afin de faciliter l'échange de livres entre les bibliothèques.

Marie PETIT rajoute que certaines communes n'ont pas de bibliothèque. Patrick MIGAYRON rajoute que la médiathèque du Cher veut se désengager de ce système de prêt de livres et veut donner cette compétence aux Communautés de Communes.

- Que le 4 avril a eu lieu une réunion sur l'état d'avancement du transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.
- Qu'il a reçu avec le Maire et les adjoints, Willy Joseph du SDE18 ainsi que Yoni Pelletier, d'AEB Electricité, afin de faire un point sur les travaux EP à réaliser en 2024 et établir les plans de financements. La commission des travaux a reçu le compte-rendu.

Patrick MIGAYON rajoute qu'il reste des remplacements à faire au sein des éclairages publics. Concernant le passage piéton lumineux, il sera refait des tests pour synchroniser le passage des piétons et des véhicules. De même pour le problème de la résine, AEB Electricité propose de faire de chaque côté des bandelettes avec des pavés, pour reboucher les trous. Des essais seront réalisés auparavant avec aval de la Commune.

- Que la SATESE est venue le 15 mai faire les contrôles à la station d'épuration.
- Qu'il s'est rendu à Aubigny-sur-Nère au tirage au sort des jurés d'assises 2025 le 16 Mai. 1 personne de Brinon a été tirée au sort cette année.
- Que le 23 mai, il recevra Louise de l'Office de Tourisme afin de faire un point sur les hébergements de tourisme sur notre territoire mais surtout la perception de la taxe de séjour.

Séverine DUCLOUX demande si la taxe de séjour est perçue par la commune. Denise SOULAT lui répond que c'est pour la Communauté de Communes, car c'est une compétence obligatoire de la CDC.

- Rappelle que dimanche 26 mai aura lieu l'exposition de voitures anciennes sur la place de la Jacque.
- Que la prochaine commission des travaux aura lieu le mercredi 29 Mai à 19h00.
- Qu'a eu lieu le 28 avril 2024 le Spectacle Patatruc, mais malheureusement peu de personnes y ont participé.

❖ Marie Petit :

○ Informe les conseillers municipaux :

- Qu'elle s'est rendue avec Denise Soulat le 7 avril 2024 à l'assemblée générale de l'association des Amis des Chemins de Sologne,

- Qu'elle s'est rendue avec les autres adjoints à l'assemblée générale du comité d'entraide, mais malheureusement le club sera dissous, car pas de personnes volontaires pour reprendre l'association. Puis elle a reçu le 10 Mai Mme Mangematin pour discuter de la dissolution du Comité d'entraide.
- Qu'elle a reçu les membres du bureau de la Gym Tonic pour une mise au point sur leurs installations.
- Qu'elle s'est rendue avec Patrick Migayron à l'assemblée générale du nouveau club de pétanque, le 10 mai 2024. Mais malheureusement peu de personnes présentes.
- Que la commission « Manifestations » s'est réunie le 13 mai afin de préparer le 14 juillet.

Elle rajoute que la soirée dansante, la boîte à musique sera remplacée cette année par un DJ.

- Qu'elle essaye de contacter l'association Cheval Attitude afin de les rencontrer, mais sans succès, elle ne répond pas à ses mails.

❖ Michel Matéos :

- Aucune question ou information

❖ Michèle Robert :

- Demande des renseignements sur le distributeur de Pizzas, notamment sa couleur.

❖ Séverine Ducloux :

- Aucune question ou information

❖ Christian Laroche :

- Aucune question ou information

❖ Jean-Philippe Courcelle :

- Aucune question ou information.

❖ Gérard Villette : Absent excusé

❖ Guillaume Chevalier :

- Informe les conseillers municipaux :
 - Que le 29 avril a eu lieu une réunion avec le Cabinet Impulse pour faire un point sur les 3 phases déjà effectuées dans le cadre de l'étude patrimoniale.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, lève la séance à 21h35.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits,

Et, ont signé au registre le Maire et la secrétaire de séance,

Fait à Brinon-sur-Sauldre, le 31 Juillet 2024

Certifié affiché, le 1^{er} Août 2024,

Publication par affichage en mairie le 1^{er} Août 2024,

Mis en ligne pour diffusion le 1^{er} Août 2024.

**Le Président de la séance,
Lionel POINTARD**



**La Secrétaire de Séance
Marie PETIT**

